

Commission de l'emploi et de la formation

Marie-Françoise Nicaise sur le lancement de la nouvelle plateforme « jeunes.leforem.be »

J'apprends, un peu par hasard, le lancement d'une nouvelle plateforme en ligne par le service public de l'emploi et de la formation, le Forem.

Cette plateforme, « jeunes.leforem.be », est un nouvel outil numérique centré exclusivement sur les jeunes arrivés en fin de parcours scolaire, avec ou sans diplôme.

Si je salue l'initiative du Forem qui a pu mettre en place une plateforme lisible à destination d'un public jeune et connecté, je regrette par contre le manque de communication et de précision autour de ce projet.

Madame la Ministre, que pouvez-vous nous dire concernant la plateforme « jeunes.leforem.be » ?

Quand ce site a-t-il été mis en ligne ? Quels objectifs le Forem entend-t-il remplir avec cet outil ? En quoi la plateforme « jeunes.leforem.be » permettra de mieux épauler les jeunes qui sortent de l'école ? En quoi celle-ci se différencie-t-elle du site « leforem.be » ?

La cible visée n'est pas très précise. Ce site est-il également destiné à un public qualifié, tels que les jeunes diplômés et universitaires ? Au contraire, s'adresse-t-il uniquement aux jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire avec ou sans diplôme ?

Si je note un effort dans la communication du Forem qui investit, par exemple, les réseaux sociaux sous forme de page Facebook, de tweets ou de chaîne Youtube, je regrette néanmoins le manque de publicité faite autour de ce projet. Sur quels supports le Forem s'est-il basé pour décliner sa communication autour de la plateforme « jeunes.leforem.be » ? Quelle stratégie de communication le Forem a-t-il défini autour de cette plateforme ?

Jenny Baltus-Möres sur la stimulation de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes en formation en alternance

Selon une enquête en l'année 2013 de l'Agence de Stimulation Economique (ASE), qui a notamment pour mission de sensibiliser les enseignants, les jeunes et leurs parents à l'Esprit d'Entreprendre au travers de son « Programme wallon esprit d'entreprendre », seulement 4 étudiants ou diplômés sur 10 ont entendu parler d'esprit d'entreprendre durant leur formation. Est-ce que vous disposez des nouveaux chiffres qui montrent que cette situation s'est développée positivement ?

L'enquête a été menée vers les étudiants tous réseaux et niveaux confondus en Wallonie sur la perception qu'ils ont sur les différentes facettes de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprendre. L'étude visait à couvrir deux grands objectifs : l'éducation à l'entrepreneuriat et la création d'activité. Plus spécifiquement, il s'agissait d'interroger les étudiants et les diplômés (entre autre) sur la sensibilisation à la notion « d'esprit d'entreprendre » durant leurs études/formations et sur la mise à disposition d'aide à la création d'entreprise.

Les répondants qui n'ont pas entrepris déploraient le manque de cours relatif à la gestion et à l'entrepreneuriat dans leur formation. Un autre résultat était que la stimulation de l'esprit d'entreprendre dès le secondaire permet aux élèves de faire les bons choix pour leur avenir (autre regard pour le choix d'étude). Qu'est ce qui a changé entretemps dans le chef de vos compétences ?

Parmi les mesures proposées par les jeunes diplômés pour dynamiser l'entrepreneuriat en Wallonie était par exemple de donner des formations gratuites à la création d'entreprise, et cela plusieurs fois pendant l'année. Une autre proposition était l'apprentissage par les pairs et les croisements de savoir (bio-ingénieur agroalimentaire+cuisinier/pâtissier ou bio-ingénieur eaux et forêt+menuisier, luthier). Comment est votre position vis-à-vis ces propositions ? Et quelle est votre vision dans ce domaine ? Est-ce que vous êtes au courant de l'opinion des apprentis et des jeunes en formation en alternance vis-à-vis l'entrepreneuriat et son stimulation ? Est-ce que ça ne serait pas utile de lancer une enquête plus spécialisée vers ce public afin de libérer leur potentiel d'entreprendre et de devenir indépendant ?

Patricia POTIGNY sur la garantie des compétences.

« Le capital humain de l'Europe n'est pas en phase avec l'ambition d'une Europe innovante, créative et compétitive »... Cette phrase pour le moins percutante vient de Marianne Thyssen, commissaire européenne à l'Emploi.

Le constat, que ce soit en Belgique ou en Europe, est toujours le même : des entreprises ne trouvent pas de candidat idéal alors que le potentiel en main d'œuvre existe bien. La sous-qualification en serait une des raisons : les compétences de base (lire, écrire et calculer) ne sont plus globalement acquises, la fracture numérique sans cesse grandissante, etc.

C'est pourquoi, l'Europe serine régulièrement le même refrain à ses Etats membres, à savoir, investir dans la Formation. Il faut reconnaître, qu'à ce sujet, la Wallonie a développé plusieurs outils ces derniers temps pour favoriser l'accès de cette filière tout en tentant de redorer son image grâce notamment aux projets initiés dans le cadre du Fonds social européen.

Néanmoins, les résultats de ces politiques n'étant pas suffisamment satisfaisants ou concluants, la commission planche sur de nouvelles initiatives liées aux compétences proprement dites au travers du New Skills Agenda. Dans cet agenda, on retrouve la garantie de compétences : mesure qui permettrait aux adultes peu scolarisés d'avoir un suivi particulier et une remise à niveau des compétences de base.

Qu'en est-il au niveau de la Région wallonne ? Une réflexion est-elle menée à ce sujet ? Comment assurer la « garantie des compétences » ?

Même si l'Europe propose des pistes de travail tout en soutenant les politiques à l'emploi par le biais du FSE, elle peut également mettre la pression si elle estime qu'un Etat membre n'atteint pas de façon satisfaisante les objectifs par le biais du semestre européen. Au niveau régional, quel est notre bilan ? L'Europe nous a-t-elle fait des recommandations particulières en termes d'emploi ?

Jenny Baltus-Möres sur les demandeurs d'emploi originaire des pays « sensibles »

Pour la première fois apparemment, on dispose de chiffres sur les migrants demandeurs d'emploi originaires des pays « sensibles » comme la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan et l'Iran: Fin mai, ils étaient près de 3.000 qui s'étaient inscrits comme demandeurs d'emploi au Forem. Depuis 2015, et surtout début 2016, leur nombre ne cesse d'augmenter.

S'ils arrivent en Wallonie, un dispositif est mis en place pour les aider et quand ils disposent des documents nécessaires (dont le certificat d'immatriculation), ils peuvent s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du Forem. À partir de ce moment-là, c'est le Forem qui essaie de les aider à compléter leur dossier afin d'obtenir le permis de travail, qui est délivré par le Service public de Wallonie.

Le Forem distingue encore deux catégories : ceux dont le dossier administratif est complet ou presque complet (les « intégrés ») ; et ceux qui n'ont pas encore de documents administratifs valables (« non intégrés »).

Malheureusement, le nombre des « non intégrés » est actuellement beaucoup plus important que celui des « intégrés ». Si l'on reprend les « intégrés », la grosse majorité des demandeurs d'emploi sont des hommes (82 %) qui proviennent surtout de la tranche 25-40 ans (436 sur 802).

Et même si le niveau d'instruction déclaré par ces migrants demandeurs d'emploi est généralement assez faible, il se pose la question de la correspondance des diplômes : Est-ce que des comparaisons étaient faites entre les systèmes de formation afin d'établir des documents d'équivalence des diplômes ?

Quid d'une reconnaissance des qualifications présents et déclarés par les migrants demandeurs d'emploi ?

Est-ce que le Forem a développé une stratégie afin de vérifier et de reconnaître les connaissances dans les métiers manuels comme les manutentionnaires et les manœuvres dans la construction, des agents de main de finition, contrôle et conditionnement, des plongeurs, réassortisseurs, assistants ménagers en collectivité, agents d'entretien, coiffeurs et mécaniciens ? Quels sont les prochaines étapes ? Est-ce qu'il y a un timing global pour cela ?

Laurent HENQUET sur l'extension du système SESAM.

Nous apprenons, dans la presse, que vous étendez le mécanisme d'aide à l'embauche pour les PME aux entreprises qui comptent jusqu'à 100 travailleurs. Jusqu'à présent, cette aide, appelée SESAM (soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands), était réservée aux entreprises de moins de 50 travailleurs.

Pour rappel, actuellement, l'entreprise bénéficie d'une aide de 22.500€ répartie sur 3 ans (10.000-7.500-5.000) si elle engage un demandeur d'emploi. Selon diverses conditions d'âge ou de diplôme, un bonus de 2.500€ par an est également prévu.

Dorénavant, il existera(it) également un bonus supplémentaire de 25.000 € annuels si le nouvel engagé présente un profil hautement qualifié et s'il occupe une fonction dans le management, l'exportation, la recherche et le développement ou le numérique, notamment.

Par ailleurs, l'ensemble des subsides est plafonné à 55.000€ pour l'engagement de 5 employés maximum.

Il semblerait que la presse ait pu consulter le premier rapport d'évaluation réalisé sur le système SESAM. Elle en livre d'ailleurs quelques bribes ...

Madame la Ministre, je souhaite vous poser les questions suivantes :

Pouvez-vous confirmer, infirmer, préciser, expliquer les différents éléments mentionnés dans mon développement ? Sont-ils exacts ?

Le bonus supplémentaire de 25.000€ pour les profils « hautement qualifiés » est-il bien annuel (pendant 3 ans, soit au total 75.000€) ?

Le plafond de 55.000€ par entreprise est-il bien annuel ?

Pouvez-vous nous procurer le rapport d'évaluation du système SESAM présenté à la presse ?

Quand ces nouvelles mesures seront-elles effectives ?

Pouvez-vous nous donner le budget SESAM avant et après cette extension ?

Comment justifier que la presse soit encore avertie avant le PW dans ce dossier comme dans d'autres ?

Jenny Baltus-Möres sur les diminutions des coûts d'engagement pour les PME wallonnes

Selon un article récent les PME wallonnes peuvent engagés pour « presque rien ». Comment ça ? Les mesures positives qui étaient pris du gouvernement fédéral actuel sont soutenues par les mesures régionales comme le dispositif SESAM. Comme ça la Région wallonne a décidé d'augmenter les incitants financiers afin de pousser les employeurs à engager.

Une nouveauté de SESAM est par exemple que la mesure s'adresse aujourd'hui aux entreprises de moins de 100 travailleurs alors qu'avant c'était seulement pour les entreprises de moins de 50 personnes.

Mais à côté de ces aides wallonnes, les PME vont également bénéficier des réductions de charges fédérales, récemment remodelées par le tax shift. Le Fédéral a également prévu des réductions additionnelles pour certains groupes cibles, comme les travailleurs âgés de minimum 54 ans et des jeunes peu qualifiés.

On constate qu'il y a en effet des mesures prises sur tous les niveaux afin d'inciter à engager.

Est-ce que vous pourriez expliquer ce qui était votre principe dans le choix et le développement des mesures appropriés pour la Région wallonne? Est-ce que c'est vrai que vous avez concentré les mesures choisis pour inciter à engager des profils plus "fragilisés" comme les jeunes, les personnes âgées et les sous-qualifiés ? Est-ce que ces mesures se dirigent dans le même principe vers les migrants, au cas où ils appartiennent également aux profils plus « fragilisés » ? Est-ce que vous jugez les mesures offertes actuellement comme complètes ou est-ce que vous voyez toujours du potentiel pour d'autres mesures ? Comment est-ce que la Région wallonne veut se protéger contre les fraudes dans ce domaine ?

Et finalement, est-ce que vous pourriez nous communiquer les pronostics sur les dépenses additionnelles pour la Région wallonne afin de financer toutes ces mesures ?

Virginie Defrang-Firket sur les agences d'intérim dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Il semble que beaucoup de demandeurs d'emploi passent plus facilement par les agences d'intérim plutôt que par le Forem pour retrouver du travail.

Le problème est que ces agences, une fois que des personnes sont inscrites chez elles et se font engager, sollicitent auprès des employeurs de lourdes commissions, alors que via le Forem, aucune rétribution n'est demandée aux entreprises.

Est-ce que vous avez-vous aussi été alertée par cette problématique ?

Voyez-vous une sorte de concurrence déloyale entre le Forem et les agences d'intérim ?

Est-ce que des mesures sont prises pour valoriser et moderniser l'image du Forem comme véritable compagnon de route et allié du demandeur d'emploi, qu'il soit de longue ou de courte durée ?